

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2014

Publication : 2/06/2014



Autorité Compétente  
par délégation

Agence Régionale de Santé  
Alsace

Le Chef de Service

*Nathalie MAILLOT*  
Nathalie MAILLOT

Conseil Général



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

ARS n° 2014/ 877

CG n° 2014 00226

du 26 JUIN 2014

fixant le calendrier pluriannuel prévisionnel 2014 des  
appels à projet médico-social relevant de la compétence  
conjointe de l'Agence régionale de santé d'Alsace et du  
Conseil Général du Haut-Rhin

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
d'ALSACE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
GENERAL DU HAUT-RHIN,

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L313-1-1, L313-3, D313-2 et R313-1 à R313-10 relatifs à la procédure d'appel à projet et d'autorisation ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de M. Laurent Habert en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace ;

ARRETEMENT

**Article 1 :**

En application de l'article R 313-4 du code de l'action sociale et des familles, le calendrier pluriannuel prévisionnel 2014 des appels à projet médico-social relevant de la compétence conjointe de l'agence régionale de santé d'Alsace et du Conseil Général du Haut-Rhin est fixé en annexe au présent arrêté.

**Article 2 :**

Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois qui suivent sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 3 :**

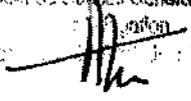
Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace et au bulletin départemental d'information du Conseil Général du Haut-Rhin et pourra être consulté sur les sites internet de l'agence : [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) et du conseil général : [www.cg68.fr](http://www.cg68.fr).

Fait en deux exemplaires originaux

Le Directeur général  
de l'ARS Alsace

La Direction est en copie en pièce jointe  
  
Marie-Françoise MUEL

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin  
Le Directeur  
  
André THIÉBAUD

**Calendrier pluriannuel prévisionnel 2014  
des appels à projet médico-social relevant de la compétence conjointe de l'ARS  
d'Alsace et du Conseil Général du Haut-Rhin**

• **Champ "enfants handicapés"**

Création de places de centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	
Capacités à créer	10 à 15 places (extensions capacitaires)
Année d'ouverture	2015
Territoire d'implantation	Département du Haut-Rhin Territoire de santé 4 – zone de proximité de Mulhouse
Population ciblée	Enfants handicapés toutes déficiences
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet (incluant des extensions non importantes) : 1 <sup>er</sup> octobre 2014 Période de dépôt : jusqu'au 15 janvier 2015
Capacités à créer	10 à 15 places (extensions capacitaires - antenne ou expérimentation CAMSP mobile)
Année d'ouverture	2015
Territoire d'implantation	Département du Haut-Rhin Territoire de santé 4 – zone de proximité de Thann
Population ciblée	Enfants handicapés toutes déficiences
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet (incluant des extensions non importantes) : 1 <sup>er</sup> octobre 2014 Période de dépôt : jusqu'au 15 janvier 2015

• **Champ "adultes handicapés"**

Création de places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	
Capacités à créer	20 places
Année d'ouverture	2016
Territoire d'implantation	Département du Haut-Rhin
Population ciblée	Adultes présentant un trouble du spectre autistique, avec capacités cognitives préservées
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 1 <sup>er</sup> octobre 2014 Période de dépôt : jusqu'au 15 janvier 2015

Création de places de foyer d'accueil médicalisé (FAM)	
Capacités à créer	25 à 45 places à répartir entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin
Année d'ouverture	2017
Territoire d'implantation	Département du Haut-Rhin
Population ciblée	Adultes présentant un trouble du spectre autistique
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 1 <sup>er</sup> septembre 2015 Période de dépôt : jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2016